

ACTUALITÉ LOCALE

Toulon maintient le cap sans toucher aux taux d'imposition

CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du jour de la séance publique du vendredi 28 mars a offert un éclairage sur la politique fiscale et l'endettement de la Ville.

La séance publique s'est ouverte comme la veille par un hommage appuyé à l'ancien sénateur et maire UDF de Toulon, le docteur François Trucy décédé mardi dernier, en saluant « son humanité et sa simplicité ».

À l'occasion de la délibération portant sur la création d'une microcrèche de 12 places dans le quartier Saint-Roch, la maire (SE) de Toulon, Josée Massi, a rappelé que la loi pour le plein-emploi confiée aux communes, à partir du 1^{er} janvier 2025, le rôle d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Tout projet de création, d'expansion ou de transformation d'un établissement ou d'un service s'y affairant doit à présent faire l'objet d'un avis favorable de la Ville. Ici, ce dossier avait obtenu une prévalidation des services départementaux de la Protection maternelle et infantile. Les travaux de la crèche ayant pris du retard et le délai de 3 mois d'instruction étant passé, le bébé revient donc à la municipalité, appelée à statuer. « Vous savez mon peu d'empressement pour les crèches privées. Un business avec des prix qui ne sont pas toujours à la hauteur du service », commence-t-elle, expliquant s'être assurée que le projet correspondait bien aux exigences souhaitées, notamment en matière de qualité d'accueil, d'encadrement et qu'il y ait un bon projet pédagogique pour les enfants. Autre point positif ayant joué en sa faveur, le fait que cette crèche doive se situer dans l'enceinte



Les élus ont observé une minute de silence en hommage à l'ancien maire de Toulon le docteur François Trucy. PHOTO TT.

d'une maison de retraite pour développer des projets intergénérationnels.

Tout ça a permis de donner un avis favorable à cette création.

Le sinistre bilan du FN

Le vote d'une décision modificative du budget primitif a permis à la gauche, par la voie d'André de Ubeda (PCF), de revenir sur la politique budgétaire jugée « trop peu ambitieuse pour répondre suffisamment aux besoins de la population qui sont immenses ».

Pour rester sur les finances, la fixation des taux de la fiscalité directe locale a donné l'occasion à la majorité de préciser qu'ils restaient inchangés pour

la 25^e année consécutive. Toulon en Commun s'abstiendra sur cette délibération, en regrettant de ne pas avoir vu aboutir sa proposition d'augmenter les taux appliqués aux résidences secondaires considérée par l'élu communiste comme « une mesure de justice sociale ».

L'extrême droite, elle, a voté contre, dénonçant « l'explosion de la fiscalité pour les Toulonnais ». Le RN Amaury Navarranne allant même jusqu'à louer la gestion frontiste catastrophique de la Ville de 1995 à 2001. Mais c'est oublier un peu vite la dette de 220 millions d'euros laissée en héritage, sans compter des dépenses d'équipement en chute libre et l'absence d'entretien des

550 000 m² de bâtiments communaux, notamment les écoles et leurs cantines, menacées de fermeture en 2001 par le préfet après le changement de municipalité. Ce qui n'empêchait pas ce Toulon sinistré de figurer dans le peloton de tête des villes les plus fiscalisées de France.

Complètement à rebours de cette position contredite par les faits, Toulon en Commun a défendu la notion de « dette juste » pour financer des investissements « dans les transports, le logement, la santé et la culture ». André De Ubeda précisant que si « peu de dettes vaut mieux que trop de dettes », y recourir peut s'avérer socialement vertueux, selon l'usage qu'on en fait.

Thierry Turpin

EN BREF

« Je déteste l'extrémisme ! »

Le RN Amaury Navarranne s'est encore illustré au cours de cette séance par de nombreuses outrances et provocations, comme lorsqu'il s'est exclamé, petit sourire en coin : « Je déteste l'extrémisme ! », alors qu'il était simplement demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de subventions à 29 associations au titre de l'action sociale – un gros mot pour le RN. L'élu d'extrême droite a regretté de ne pas pouvoir faire le tri entre « les bonnes » et « les mauvaises » associations qui ne mériteraient pas de soutien public. Quid, donc, du Planning familial ? Et de la Ligue des droits de l'homme, qui vient de se voir accorder 200 euros de subvention pour sa lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT. De l'extrémisme ?

Expérimentation d'une fan-zone à Mayol

Signature d'un avenant à la convention de mise à disposition du stade municipal Félix-Mayol au bénéfice de la société anonyme sportive professionnelle Rugby club Toulonnais, qui a sollicité la Ville de Toulon ainsi que les services préfectoraux afin d'expérimenter l'aménagement d'une « fan-zone » destinée à animer les abords du stade lors des trois prochaines rencontres sportives à domicile. Philippe Leroy, pour Toulon en Commun, qui a approuvé cette délibération, a souhaité que soient mesurées les retombées économiques sur tous les commerces du centre-ville et du port, en particulier les bars et les restaurants qui font habituellement le plein des jours de match.

Contrat local de santé

La Ville demande un soutien financier de 30 000 euros auprès de l'ARS pour les conclusions d'un contrat local de santé et d'un contrat local en santé mentale afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. « Nous partageons la volonté exprimée par cette délibération de mieux répondre aux besoins de santé de la population », a commenté Magali Brunel (PS) pour TEC.

Aide exceptionnelle de 150 000 euros pour l'opéra

La Ville s'engage auprès de l'opéra afin de lui permettre de pérenniser ses actions et consolider sa situation budgétaire.

Nous souhaitons d'abord saluer l'effort de la Ville de Toulon, d'autant que vos choix dans ce domaine sont fortement contraints par les restrictions budgétaires nationales », commence la conseillère municipale (PS) de Toulon en Commun, Magali Brunel, lors du vote de l'aide exceptionnelle de 150 000 euros. Avant de souligner que le nouveau rapport de la Chambre régio-

nale des comptes fait apparaître que « les successions de subventions sans assainissement profond de la structure, notamment au sujet des statuts des personnels de direction, ne pourront malheureusement pas solutionner des problèmes qui sont structurels ». Et de demander de quelle manière la Ville peut s'engager sur la pérennité de l'opéra à Toulon.

La deuxième adjointe, Geneviève Levy, s'est voulue rassurante pointant les très gros efforts consentis pour que « cet opéra avec lequel nous avons un passé, une histoire » ait un avenir. Même si persistent « un certain nombre de sujets de préoccupation qui sont ceux du conseil d'administration et de la direction », admet-elle, avant de rap-

peler que dans « les opéras qui sont de la même taille que le nôtre, il est très rare maintenant qu'un ballet y soit attaché ». Selon Geneviève Levy, « l'opéra n'a non seulement jamais perdu sa place, mais au contraire, l'a bien assise au fil du temps, notamment par sa politique tarifaire, mais également par ses choix artistiques qui ont été fixés et qui ont permis d'ouvrir l'opéra à un public extrêmement large ». Et de rappeler également que « l'opéra va dans les quartiers, fait des concerts dans les quartiers, ce qui donne, une image extrêmement ouverte, qui permet justement à la culture d'être dans tous les secteurs de la ville ». Les divertissements de roi plaisent aussi aux plus modestes.

TT.